

# Etude sur les Tiers-lieux

---

## Contexte

Le tiers-lieu est un terme traduit de l'anglais The Third Place (qui ne doit pas être traduit par « troisième place » mais éventuellement par « troisième lieu » faisant référence aux environnements sociaux qui viennent après la maison et le travail. Il s'entend comme volet complémentaire, destiné à la vie sociale de la communauté, et se rapporte à des espaces où les individus peuvent se rencontrer, se réunir et échanger de façon informelle.

Né d'une approche sociologique de nos territoires, le concept de "tiers-lieu" se développe en France et dans le monde à grande vitesse. Ils sont destinés à être des espaces physiques ou virtuels de rencontres entre personnes et compétences variées qui n'ont pas forcément vocation à se croiser. Cette conception, qui n'entend pas se borner à la définition simple du tiers-lieu comme un lieu et/ou un espace qui n'est ni la maison, ni un lieu de travail, tend à se développer en francophonie. Le tiers lieu peut aussi être un lieu souple de travail collaboratif (coworking) et/ou souvent alors plus individuel de télétravail.

Selon le baromètre Actineo / CSA 2015, 96 % des salariés utilisent régulièrement des tiers-lieux de travail. Ils sont situés au sein des locaux de leur entreprise (à 55 %), de leur domicile (à 43 %) ou encore au sein des locaux de leurs clients (28 %). 54 % des salariés utilisent également des tiers-lieux publics dans le cadre de leur activité professionnelle : restaurants/café, transports en commun, espaces voyageurs dans les trains et aéroports, hôtels, bibliothèques publiques... 24 % utilisent des tiers-lieux d'innovation, comme les espaces de coworking, fablabs ou incubateurs.

Le tiers-lieu choisi doit être fonction des besoins exprimés par le territoire et les entreprises, avec plus ou moins de services et plus ou moins d'animation.

Le travail en lui-même a changé, on observe plusieurs phénomènes :

- Ceux qui switch dans leur vie professionnelles (changement d'orientation professionnelle),
- Les flasheurs : c'est-à-dire ceux qui ont plusieurs activités (salariés, responsables associatifs, autoentrepreneurs...). Il y a de plus en plus d'actifs salariés qui se lancent par exemple dans l'auto-entreprenariat : éco-agilité / éco-précarité.

Il convient alors de bien identifier les caractéristiques et le rôle de chacun de ces tiers-lieux afin de proposer des lieux en adéquation avec les réalités du territoire, avant toute création d'un tiers lieu.

## Télé-travail, premier vecteur de développement des tiers-lieux en milieu rural

L'ordonnance dite « Macron » en vigueur depuis le 24 septembre 2017 a assoupli le régime juridique du télétravail dans un objectif de développer le recours à ce mode d'organisation du travail.

En France comme ailleurs dans le monde, le domicile est souvent associé au lieu où s'effectue le télétravail. On observe toutefois la multiplication de tiers-lieux, tels que les espaces de coworking ou les télécentres, où peut s'effectuer le télétravail en évitant tout risque de problèmes d'organisation du temps et de l'espace de travail ou de limites entre vie professionnelle et vie personnelle.

Le télétravail à domicile peut présenter des risques pour le salarié/l'agent : isolement, perte de contact avec l'équipe, manque de concentration, difficulté à s'organiser, etc. Pour améliorer la qualité de vie de leurs salariés, certaines entreprises développent des bureaux satellites dédiés au télétravail. Le salarié peut également, de son propre gré, choisir de télé-travailler dans un lieu tiers. Certaines communes disposant de tiers-lieux les mettent gratuitement à la disposition des télétravailleurs

résidant sur le territoire communal. D'autres collectivités s'appuient sur des programmes de soutien aux tiers-lieux et à leur mise en réseau afin d'attirer de nouveaux habitants.

## Les enjeux des tiers lieux ruraux

Le concept de tiers-lieu doit être abordé de manière plus large que le concept de co-working réservé aux activités tertiaires et peut être identifié sous plusieurs dénominations avec des usages et objectifs, en effet ces lieux répondent à des enjeux beaucoup plus importants, complexes et transversaux :

### - La mobilité et la diminution de l'empreinte carbone

Le déplacement pendulaire est le déplacement journalier de la population des grands centres urbains entre les lieux de domiciles et les lieux de travail ou de scolarité. Ce phénomène est caractéristique de la dissociation entre les zones d'activités pôle et les zones d'habitations.

Plusieurs facteurs viennent soutenir le développement du télétravail dans des tiers-lieux : la congestion routière, l'augmentation des coûts des transports individuels. En favorisant l'implantation de lieux de travail à proximité des lieux d'habitations, permet de diminuer les flux de circulation des zones rurales vers les zones urbaines. Chaque télétravailleur économise en réduisant ses dépenses liées au transport. Selon une étude de l'ADEME, 1 kilomètre effectué représente un coût de 50 centimes d'euros (essence, entretien du véhicule).

### - La revitalisation et développement de l'attractivité des pôles d'équilibre

Les Tiers-lieux ruraux sont portés par une ambition de revitalisation des centres-bourgs, ils doivent permettre de faire vivre des services de proximité. Les tiers-lieux apparaissent comme des points névralgiques pour (ré)activer les ressources territoires ruraux et ancrer de nouvelles formes d'innovation et de développement dans l'organisation du travail. On note également un gain pour les commerces locaux, puisque l'utilisateur du tiers-lieu consommera en majorité sur place et participera donc au maintien des commerces et services de proximité.

Le dispositif de tiers-lieu, idéalement localisé au plus proche des lieux de vie, permettra de réhabiliter des locaux vacants participant ainsi à la revitalisation des bourgs-centres.

De plus, un tiers-lieu rassemble les entrepreneurs d'un territoire au travers d'évènements, de formations, mais aussi d'échanges formels voire informels. Il y a alors une mobilisation des ressources matérielles et immatérielles qui rendra de fait le territoire plus compétitif, lui donnera une meilleure visibilité territoriale pour encourager de nouveaux actifs à venir s'installer.

Enfin, l'implantation d'un tiers-lieu représente un élément d'attractivité et va permettre au territoire de gagner en visibilité et instaurer une démarche de prospection exogène, point important à mettre en œuvre en terme de marketing territorial.

### - La prise en compte des évolutions sociétales

La demande sociétale est de plus en plus forte de permettre un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, accrue par l'arrivée à maturité de technologies de l'information.

La mise en œuvre de la fibre numérique est également un point fort pour le développement de lieux particulièrement bien équipés numériquement.

Véritable cercle vertueux, le gain de temps sur le transport pour chaque télétravailleur peut être réinvesti soit dans le temps de travail soit pour la vie personnelle. On observe également une réduction du stress lié au transport, l'amélioration de la santé et du bien-être. Enfin, on note également une réduction de l'absentéisme estimée à 5,5 jours d'arrêt de travail en moins par an et par télétravailleur, par exemple, et donc une augmentation du temps de production du télétravailleur.

### - Une dynamique économique et entrepreneuriale

Permettre à des entrepreneurs de se lancer en leur proposant des lieux à proximité de leur habitation, sur leur bassin de vie, représente un véritable atout pour le territoire. Les tiers-lieux, même s'ils peuvent avoir des spécificités, ont un point commun : éviter la fuite des nouveaux entrepreneurs, des start-ups ou des travailleurs vers d'autres territoires, leur permettre de se développer, sur un temps imparti, avec une possibilité d'échanger avec des personnes dans des situations similaires, développer un réseau.

### Des exemples locaux

Plusieurs initiatives se sont développées au niveau départementale et locales :

- Le Village by CA (accélérateur de start-up) à Angers est né de l'association entre la Caisse Régionale du Crédit Agricole Anjou Maine et Weforge, le camp de base des startups du Maine-et-Loire. Avec ses 11 partenaires stratégiques (par exemple, ALdév, technopôle...), le Village by CA Angers accompagne 9 startups dans leur phase de développement commercial. Juridiquement, il s'agit d'une structure indépendante sous forme d'association Loi 1901.

- Angers French Tech : L'ambition est de Créer les conditions favorables à l'émergence et au développement de startup tout en renforçant les liens avec les industriels et le secteur de l'électronique. EN partenariat étroit avec la cité de l'objet connecté, ce tiers-lieux est spécifiquement dédié aux start-ups qui s'intéressent à l'IoT (L'Internet des objets, en anglais Internet of Things).

- L'@telier by Veolia à Saumur : il s'agit d'un tiers-lieu qui doit favoriser le travail collaboratif, l'entrepreneuriat, les rencontres et les informations sur le cycle de l'eau, la gestion et la valorisation des déchets et la gestion de l'énergie. Ce lieu se veut innovant et accueillant pour tous ceux qui veulent se former aux outils numériques, lancer leur entreprise et accessoirement s'informer sur les activités de l'opérateur. L'objectif étant avant tout de « favoriser les rapports humains et l'inclusion numérique », cet espace doit également favoriser l'intégration de l'entreprise dans le tissu socio-économique local tout en accompagnant les porteurs de projets (startups) que Veolia accompagne déjà depuis plusieurs années.

- Projet d'espace de coworking de l'entreprise Pixim à Saumur : Proposer un lieu de travail ouvert, collaboratif ainsi que des services complets pour faciliter la vie des télétravailleurs, entrepreneurs, étudiants, salariés ou demandeurs d'emploi et aider les porteurs de projet, les jeunes entreprises à développer leur activité à des coûts maîtrisés. Faciliter les rencontres informelles, les échanges de compétences, les partenariats, la créativité, la viabilité, la convivialité, l'entraide, afin de rompre l'isolement de l'utilisateur et de développer son réseau. Le futur projet, situé à proximité immédiate de la gare, devrait intégrer plus de 27 postes de travail en espace partagé et 4 bureaux privatifs de 9 à 30 m<sup>2</sup> et plusieurs salles de réunion.

Plusieurs autres initiatives publiques ou privées sur le département sont mises en œuvre. La Communauté de communes du Haut Anjou vient de lancer une enquête sur les tiers lieux, afin de déterminer les besoins du territoire et de ses usagers et permettre la création d'un lieu adapté aux entreprises, habitants, touristes... Enfin, le réseau de tiers-lieux Relais d'Entreprises dont le premier, implanté à Rieux-Volvestre au sud de Toulouse, a ouvert ses portes en octobre 2012, et qui met spécifiquement en place des tiers-lieux en milieu rural, travaille actuellement avec la commune de Bécon les granits.

## Une véritable opportunité pour le territoire saumurois

Conscient de l'importance de ces nouveaux modes de travail, L'état s'engage aux côtés des porteurs de projets en lançant un appel à manifestation sur les tiers-lieux. Les ministères (cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales, et celui de la ville et du logement) et partenaires associés à ce programme ont défini une offre de service, qui s'étend de l'aide en amorçage, en investissement ou en fonds propres, à la mise à disposition de locaux ou à l'apport de recettes de fonctionnement.

Les grands axes du programme « nouveaux lieux, nouveaux liens » sont les suivants :

- Favoriser le maillage le plus fin possible des territoires en tiers-lieux ;
- Donner les moyens aux tiers-lieux de diversifier leurs revenus en développant des services d'intérêt général déclinés en fonction des besoins des territoires ;
- Faciliter la professionnalisation et l'organisation des réseaux de tiers-lieux ;
- Impliquer des partenaires publics et privés autour de ce programme en proposant un cadre d'intervention commun et des outils mutualisés.

Pour répondre aux attentes des territoires, l'Etat propose au travers de cet Appel à Manifestation d'intérêt :

- 15 millions d'euros pour l'appui à la création de tiers-lieux ruraux
- Des lieux mis à disposition
- Au moins une maison France Service par canton
- 10 millions d'euros pour financer l'intervention des tiers-lieux numériques
- 50 millions d'euros pour accompagner la création d'espaces de coworking
- 100 « campus connectés » en 2022

Les rencontres menées par le conseil de développement Saumur Val de Loire avec différents intervenants en la matière, montrent qu'une implantation d'un ou plusieurs tiers-lieux sur le territoire de Saumur Val de Loire permettrait de développer l'économie et l'attractivité du territoire. L'implantation de ces lieux en milieu rural paraît possible au vu de la vacances d'immeubles sur les communes pôles (trésorerie, anciens sièges des communautés de communes, commerces en centre-ville). D'autre part, sur notre territoire, ce procédé existe déjà, comme par exemple au lycée de Montreuil-Bellay, qui propose un espace de télétravail. On peut également imaginer qu'un tiers-lieu puisse s'asseoir sur un lieu déjà existant ou en cours de création : maison de services au publics, centres sociaux-culturels ou encore ateliers-relais, entreprises.

Largement développé depuis plusieurs années sur des territoires urbains mais aussi ruraux, et montrant toute leur pertinence, la région saumuroise montre un certain retard sur ce type de projet. C'est pourquoi, sans aller jusqu'à imaginer que l'Agglomération puisse elle-même créer de tels lieux, il serait judicieux qu'elle puisse fortement soutenir ce type d'actions dans le cadre de ses compétences développement économique, et aménagement du territoire.